

ARTICLE 27 : MEMENTO

? Le Ticket



RECTO

VERSO

À SAVOIR

- TARIF ARTICLE 27 = 1,25 €
- Le ticket n'est pas valable sans code barre et sans cachet de l'association
- Le ticket est valide dans toute la Communauté Française (Bruxelles et Wallonie), attention toutefois à la date de validité !

Le parcours du ticket

- 1 Article 27 transmet les tickets à ses partenaires sociaux, qui les distribuent à leur public, individuellement ou collectivement.
- 2 Les tickets arrivent à la billetterie. Le partenaire culturel les renvoie à Article 27 pour obtenir une compensation financière.
- 3 Article 27 rembourse les tickets utilisés et les encode afin de constituer une base statistique.

Article 27 - Coordination Région wallonne
Rue de Bavière, 4 - 5000 Namur
081 26 18 43 - www.article27.be

Le spectateur

Article 27 est un

spectateur à part entière

«Il n'existe pas de critères visuels objectifs pour déterminer de la pauvreté d'une personne, par conséquent, seul un ticket frauduleux entraînera le questionnement et éventuellement le refus d'entrer»

Article 8 de la convention culturelle

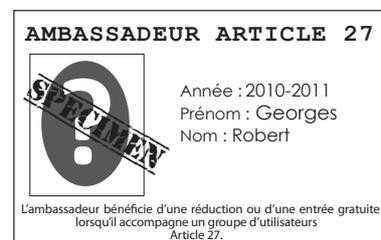
? Les Cartes

La carte accompagnateur



- Gratuité/tarif préférentiel* de € pour un **travailleur social** accompagnant un groupe Article 27 de min. personnes
- La carte Accompagnateur est au nom de l'association afin que les différents travailleurs sociaux puissent l'utiliser

La carte ambassadeur



- Gratuité/tarif préférentiel* de € pour un **ambassadeur** accompagnant un groupe Article 27 de min. personnes
- Un ambassadeur est une personne volontaire qui accompagne le groupe. La carte est nominative et doit comporter une photo d'identité

* biffer la mention inutile